

Image not found or type unknown



indemnités compensatoire

Par **Danjean**, le **25/05/2010** à **17:36**

Je suis condamné à verser une indemnité compensatoire à vie, une ex épouse avec qui je n'ai pas eu d'enfant.

Par contre j'ai eu quatre enfants d'une autre épouse.

Ma question: est-ce ces enfants qui ne sont pas issus de ce mariage devront continuer à payer cette pension après mon décès ?